



Présentation de l'affiche du 103^e Congrès

Pour ce 103ème Congrès des maires et de présidents d'intercommunalité de France, l'AMF a souhaité mettre en lumière et représenter l'action des maires et des présidents d'intercommunalité par le symbole de l'empreinte, déclinaison graphique de l'arbre-main du logo de l'Association. Empreinte comprenant autant de chemins qui représentent la diversité des territoires. Empreinte, reflet de l'engagement quotidien des maires et de leurs équipes, piliers de la République. La situation sanitaire les a placés en première ligne face aux crises : cette affiche leur est dédiée et traduit par sa simplicité et ses couleurs la dimension humaine et positive de leur action au service des citoyens.



**CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE**
PARIS - NOVEMBRE 2021

DOSSIER DE PRESSE

103^{ème} CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE

- **Communiqué de presse** p. 6
- **Fiches de présentation des débats,
forums et points-info du Congrès** p. 10
- **Contacts et adresses utiles** p. 56
- **Fiche de demande d'accréditation presse** p. 58
- **Plan d'accès** p. 59

www.amf.asso.fr

 @l_amf



CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE
PARIS - NOVEMBRE 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Les maires en première ligne face aux crises »

La 103^e édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se tiendra les 16, 17 et 18 novembre 2021, au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris. Elle sera précédée le 15 novembre, à la Maison de la mutualité, de la Journée des élus des Outre-mer, véritable temps d'échanges sur la situation spécifique des collectivités ultramarines.

De nombreux temps forts

Au sortir d'une crise sanitaire sans précédent et au cœur d'une crise sociale et économique loin de s'achever, les maires témoigneront de leur rôle fondamental de piliers de la République.

À cinq mois de l'élection présidentielle, cet événement sera immanquablement un temps de dialogue essentiel avec les plus hautes autorités de l'État et permettra aux congressistes de débattre, d'échanger et d'interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs.

Quelques temps forts jalonnent cet événement où de nombreuses personnalités sont attendues avec notamment l'élection du président, des membres du Bureau et du Comité directeur de l'Association et la séance solennelle de clôture en présence des plus hautes autorités de l'État.

L'élection du président, du Bureau (36 membres) et du Comité directeur (100 membres) de l'AMF se déroulera dans le cadre du 103^e Congrès de l'AMF. Les opérations de vote se tiendront du 16 novembre 17h00 au 17 novembre 15h00. La proclamation des résultats aura lieu le 17 novembre dans l'après-midi. Le nouveau président s'exprimera devant les maires lors de la séance de clôture du congrès, jeudi 18 novembre après midi.

Le débat d'ouverture du mardi matin consacré aux enseignements que les maires tirent de la crise sanitaire pour l'avenir de leur territoire s'achèvera par un temps d'échanges et de débats entre les membres de Territoires Unis, en présence du Président du Sénat, sur les nouvelles relations à définir entre l'État et les collectivités.

Les débats en plénière :

Mardi 16 novembre matin : « *Les libertés locales à l'épreuve des crises ou la libre administration en question* ». Quelles conséquences les maires tirent-ils de la crise sanitaire et ses conséquences ? Il s'agira de mettre en valeur le regard des maires sur l'organisation de notre système de santé, sur l'impact financier de la crise dans les budgets ou sur les relations entre l'Etat et les collectivités dans les périodes d'urgence.

Mercredi 17 novembre matin : « *Les communes et leur intercommunalité, leviers majeurs de la relance* ». En effet, dans un contexte de crise économique et sociale inédite, ce débat s'attachera à mettre en évidence le rôle et la place des communes et des intercommunalités, aux côtés de l'État et des régions, dans la gestion de l'urgence économique (plan de relance), à tracer

les perspectives de sortie de crise et à définir les moyens nécessaires pour les accompagner à plus longue échéance.

Mercredi 17 novembre après-midi : « Rurality : les nouvelles dynamiques territoriales ».

La nouvelle définition de la ruralité par l'Insee permet de mieux rendre compte de ce que pèse le monde rural en termes démographiques, d'attractivité et d'innovation. Une meilleure appréhension des interactions entre le monde rural, péri-urbain et urbain voit enfin le jour, sans les opposer, mais en mettant en valeur leur complémentarité. Comment les communes et intercommunalités peuvent-elles agir pour mobiliser les moyens alloués à leurs projets et aux politiques publiques qu'elles mettent en œuvre ?

Jeudi 18 novembre matin : « Finances locales, le double défi de l'investissement et des services à la population ». Face aux difficultés d'un plan de relance qui peine à démarrer, la gouvernance des finances publiques doit-elle être revue ? Le pacte de stabilité État-collectivités locales ne peut-il être envisagé comme un facteur d'aide à la croissance et non comme outil de contrainte de la gestion locale ?

Parallèlement, une vingtaine de forums et points info sont proposés :

- Réussir la transition énergétique en partageant la décision ?
- Le rôle croissant des maires dans la sécurité des français : ont-ils réellement les moyens d'agir ?
- Renouveler les solidarités en faveur des plus vulnérables et des jeunes
- Agir pour la santé des habitants
- Mieux répondre à l'urgence du grand âge
- Transition numérique : accélérer le déploiement des réseaux, accompagner les citoyens éloignés du numérique et sécuriser les usages
- Renforcer la participation citoyenne
- Les maires mobilisés contre les inégalités d'accès des enfants à l'éducation
- Mobiliser sa commune contre les violences faites aux femmes
- Endosser pleinement les responsabilités du maire employeur face aux évolutions de la fonction publique territoriale
- Communes nouvelles, un élan durable pour les territoires
- Fonds européens 2021 - 2027 : mieux mobiliser ces nouveaux programmes de financement
- S'adapter aux multiples mutations de l'attractivité touristique
- Faire face aux accidents industriels ou naturels

L'AMF dévoilera enfin plusieurs enquêtes exclusives :

- Analyse financière des communes et des intercommunalités de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion ;
- Analyse financière des communes et des EPCI en 2020, « une première année de mandat inédite » (étude conjointe Banque des Territoires/Groupe Caisse des dépôts-AMF) ;
- *Le panier du maire*
- L'étude sur les principaux ratios financiers des communes et intercommunalités en 2020 (*Territoires et finances*, réalisée en partenariat avec la Banque Postale, la Banque des Territoires/Groupe Caisse des dépôts et l'AMF).
- Analyse de Martial Foucault, directeur du CEVIPOF, sur les attentes des Français et leur représentation du rôle de la commune.

Nouveautés 2021 :

- Pour mieux répondre aux élus congressistes, l'AMF organisera aussi des « Points Conseils », moments de rencontres sur rendez-vous avec les équipes de l'AMF.
- À l'occasion du 103^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France et du Salon des Maires et des Collectivités Locales 2021, l'AMF et le groupe Infopro Digital lancent *Maires.TV*, la web TV de l'action locale qui permettra à un large public de bénéficier d'une programmation d'une sélection de temps forts des deux manifestations.

Le 103e Congrès en direct

Des outils d'information et de communication, spécial « Congrès », permettront de suivre les débats et les événements pendant ces quatre jours : site Internet www.amf.asso.fr (page dédiée avec mise en ligne des discours, des vidéos, des interviews, des enquêtes..) ; réseaux sociaux (#Congresdesmaires et page Facebook) ; application AMF ; AMFTV ; et le fil d'information rédigé par la rédaction de Maire-info et de Maires de France...

Des extraits des débats en plénières seront par ailleurs diffusés sur Public Sénat, partenaire média de l'événement, présent les trois jours sur un plateau, place du village.

En partenariat presse avec :



© PUBLIC SÉNAT



Contacts presse :

Marie-Hélène GALIN

Tél. 01 44 18 13 59

marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE

Tél. 01 44 18 51 91

thomas.oberle@amf.asso.fr

Louise COSTANTINI

Tél. 01 44 18 13 69

louise.costantini@amf.asso.fr



FICHES DE PRÉSENTATION DES DÉBATS

LUNDI 15 NOVEMBRE – Maison de la Mutualité

- Réunion des élus des Outre-mer : « Quelle évaluation des conséquences de la crise pour les collectivités locales d'Outre-mer ? » et « Quels enjeux pour la relance dans les collectivités ultra-marines ? » p. 12

MARDI 16 NOVEMBRE – Parc des expositions de la Porte de Versailles

Les libertés locales à l'épreuve des crises : la libre administration en question

p. 14

- Mieux répondre à l'urgence du grand âge p. 16
- Faire face aux accidents industriels ou naturels p. 18
- Endosser pleinement les responsabilités du maire employeur face aux évolutions de la fonction publique territoriale p. 20
- Réussir la transition énergétique en partageant la décision p.22

MERCREDI 17 NOVEMBRE – Parc des expositions de la Porte de Versailles

- Les communes et leur intercommunalité, leviers majeurs de la relance p. 24
- Les maires mobilisés contre les inégalités d'accès des enfants à l'éducation p. 26
- Sécurité : les maires ont-ils les moyens d'agir ? p. 28
- Rôles et enjeux des communes et intercommunalités au lendemain de la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités p. 31
- Automatisation du FCTVA : quelles modalités concrètes ? p. 32
- Fonds européens 2021 - 2027 : mieux mobiliser ces nouveaux programmes de financement p. 33
- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : quel premier bilan pour les communes et les intercommunalités ? p. 35
- Communes nouvelles, un élan nouveau pour les territoires p. 36

- **Ruralités : les nouvelles dynamiques territoriales** p. 38
- **Renouveler les solidarités en faveur des plus vulnérables et des jeunes** p. 41
- **S'adapter aux multiples mutations de l'attractivité touristique** p. 43
- **Financement de l'action internationale des territoires : des appels à projets dédiés** p. 45
- **Mobiliser sa commune contre les violences faites aux femmes** p. 46
- **Actualités de la fonction publique territoriale** p. 48

JEUDI 18 NOVEMBRE –Parc des expositions de la Porte de Versailles

- **Finances locales : le double défi de l'investissement et des services à la population** p. 49
- **Co-construire avec les habitants : un atout pour le territoire** p. 51
- **Agir pour la santé des habitants** p. 53
- **Transition numérique : accélérer le déploiement des réseaux, accompagner les citoyens éloignés du numérique et sécuriser les usages** p. 54



Lundi 15 novembre 2021

Maison de la Mutualité

Réunion des élus des Outre-mer

9h30 à 12h30

Au plus fort de la crise les maires et les présidents d'intercommunalités d'outre-mer ont œuvré quotidiennement malgré l'isolement pour maintenir les besoins essentiels des populations. Et les défis à relever en termes de santé, d'environnement, de service à la population, d'économie sont toujours aussi nombreux à relever.

Une solidarité nationale forte, en soutien à leurs initiatives, projets et innovations est plus que jamais nécessaire.

Si le plan de relance et les fonds alloués sont d'autant plus importants dans cette situation de crise mais ils ne doivent pas masquer le retard structurel des finances locales des Outre-mer qui doit être pris en compte. Dans ce contexte, qu'en est-il de la situation des collectivités territoriales d'outre-mer ? disposent-elles d'une capacité financière leur permettant de remplir les missions qui leur sont dévolues en matière de formation et d'emploi des jeunes, de santé, de lutte contre l'habitat insalubre, de développement d'un tourisme durable, de préservation de la biodiversité etc.

Organisée en deux séquences, cette matinée sera l'occasion de faire le bilan de la crise sanitaire et économique pour les collectivités locales d'outre-mer et d'en tirer les principaux enseignements afin d'atténuer les effets de la crise et d'encourager les initiatives à moyen et long terme pour un développement des territoires répondant aux attentes des habitants.

Quelle évaluation des conséquences de la crise pour les collectivités locales d'Outre-mer ?

La crise sanitaire et économique confirme que les écarts d'accès aux services essentiels sont toujours aussi importants et démontre que les élus locaux d'outre-mer sont parfois biens seuls pour répondre aux difficultés de la population et relever les défis qui s'accroissent depuis presque deux ans en termes, de santé, de service à la population, d'environnement, d'emploi ou d'économie locale qui appellent une solidarité nationale forte, en soutien à leurs initiatives, projets et innovations.

Cette séquence permettra de faire le point sur les capacités ou difficultés d'action et de financement rencontrées par les élus locaux d'outre-mer pendant la crise.

Avec la participation de :

- **Nathalie BASSIRE**, députée de la Réunion (intervention pressentie)
- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux, secrétaire général de l'AMF
- **Madi MADI SOUF**, maire de Pamandzi, président de l'Association des maires de Mayotte
- **François RINGUET**, maire de Kourou, président de l'Association des maires de Guyane
- **Jocelyn SAPOTILLE**, maire du Lamentin, président de l'Association des maires de Guadeloupe

- **Cyril TETUANUI**, maire de Tumaraa, président du syndicat pour la promotion des communes de Polynésie-Française (SPCPF)
- Un représentant d'Interco'Outre-mer (intervention pressentie)

Quels enjeux pour la relance dans les collectivités ultra-marines ?

Les maires et présidents d'intercommunalités d'Outre-mer ne cessent de confirmer qu'en plus des mesures ponctuelles proposées par le plan de relance, il est nécessaire de passer par un plan de nature structurelle. En effet, la crise ne doit pas masquer les écarts préexistants à la crise en terme de développement en comparaison avec la métropole.

Il s'agira d'échanger sur la nécessité d'adapter les outils de la relance qui doivent aller au-delà de l'opportunité conjoncturelle. En effet, les maires ultramarins ne cessent d'alerter sur [la baisse des dotations aux collectivités](#) alors même que l'urgence sociale nécessite « un traitement équitable des finances publiques avec les communes de la métropole » pour qu'elle puisse continuer à investir et lutter contre la crise.

Cette séquence permettra également de montrer que les collectivités d'outre-mer ont un potentiel exceptionnel par la diversité de leur richesse humaine et naturelle sur lesquelles les territoires peuvent s'appuyer pour être force d'innovation.

Avec la participation de :

- **Inès BOUCHAUT-CHOISY**, présidente du groupe Outre-mer au Conseil économique, social et environnemental sur le rapport du CESE de janvier 2021 « Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer » (intervention pressentie)
- **Sophie CHARLES**, maire de Saint Laurent du Maroni, Guyane, trésorière de l'ACCDOM
- **Serge HOAREAU**, maire de Petite-Ile, président de l'Association des maires de la Réunion
- **Victoire JASMIN**, sénatrice de la Guadeloupe
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), premier vice-président délégué
- **Justin PAMPHILE**, maire du Lorrain, président de l'Association des maires de la Martinique
- Un représentant de la Nouvelle-Calédonie

Avec l'intervention de Sébastien LECORNU, ministre des Outre-mer



Mardi 16 novembre 2021

Grand auditorium

Les libertés locales à l'épreuve des crises : la libre administration en question | Débat 10H30 à 12h30 | Grand auditorium

Ce débat d'ouverture sera consacré aux enseignements que les maires tirent de la crise sanitaire pour l'avenir de leur territoire. Il s'agira de mettre en valeur le regard des maires sur l'organisation du système de santé français, sur l'impact financier de la crise dans les budgets locaux, sur la réactivité du niveau local, mais aussi sur les relations entre l'Etat et les collectivités dans les périodes d'urgence. Ce temps d'échange entre élus sera l'occasion de partager les impressions, les expériences, les réflexions et les solutions issus de cette crise et d'en tirer toutes les leçons.

Partager les premières leçons de cette crise sanitaire

Cette crise doit d'abord nous interroger sur cette question centrale : la France était-elle prête à cette crise ? Les maires ont-ils eu le sentiment d'être préparés à l'urgence ? Les outils de gestion d'urgence – PCS, PCA - ont-ils fonctionné ? La crise sanitaire et toutes ses dimensions économiques, sociales, a-t-elle fait bouger les lignes dans le dialogue entre l'Etat et les collectivités locales ? le retour du couple préfet/maire s'est-il incarné concrètement ? Est-il durable ? Quel est le regard des maires sur la façon dont le système de santé, et en premier lieu l'hôpital public, a pu faire face à la crise ? La gouvernance des hôpitaux a-t-elle permis d'être réactive ?

Et aujourd'hui quels sont les impacts de cette crise pour les maires ? Impacts dans le fonctionnement des services, dans les attentes des habitants vis-à-vis de leurs élus de proximité, impacts dans la confiance vis-à-vis des institutions.

Et bien sûr quel impact pour les finances locales ? Comment les budgets locaux ont-ils amorti le choc ? Sont-ils aujourd'hui en capacité d'impulser la relance dont le pays a besoin ?

Avec la participation de :

- **Frédéric CHÉREAU**, maire de Douai (59)
- **Pierre MARTIN**, maire de Chauvé (44)
- **Benoît PAYAN**, maire de Marseille (13)

Une réactivité et un esprit d'innovation sans précédent

Mais ce que cette crise révèle, c'est la formidable capacité d'adaptation des communes et de leurs établissements de coopération intercommunale. Capacité d'adaptation, capacité d'innovation, capacité à inventer des réponses locales adaptées à la situation sanitaire, économique et sociale, réactivité sans faille...

Qu'il s'agisse de répondre à une urgence vitale : fournir des masques, des blouses aux soignants, dépister ou vacciner ;

Qu'il s'agisse de répondre à l'urgence sociale : organiser des distributions alimentaires d'urgence, assurer une présence concrète auprès des plus démunis, des plus isolés, distribuer des tablettes, des ordinateurs aux familles pour leur permettre d'assurer la continuité éducative ;

Qu'il s'agisse de répondre à la crise économique : mettre en place des aides d'urgence pour les commerces de proximité et pour les secteurs économiques les plus durement touchés par la crise ;

Qu'il s'agisse de répondre à la crise démocratique : maintenir des espaces de débats démocratiques ;

les maires ont su déployer dans l'urgence des solutions adaptées. Avec leurs équipes et leurs agents, ils ont trouvé des solutions innovantes, déployé des actions créatives. Grâce à une mobilisation sans faille des services publics locaux, les maires ont su faire bouger les lignes du service public local. Il s'agit là d'un héritage durable car ces actions ont trouvé leur place en répondant à de vrais besoins.

Vers de nouvelles relations État-collectivités ?

Cette séquence sera un temps d'échanges et de débats entre les membres de Territoires Unis, en présence du Président du Sénat.

Avec la participation de :

- **Gérard LARCHER**, Président du Sénat
- **François BAROIN**, Président de l'AMF et **André LAIGNEL**, premier vice-président délégué de l'AMF
- **Carole DELGA**, présidente de Régions de France et **Renaud MUSELIER**, président délégué de Régions de France
- **François SAUVADET**, président de l'ADF et **Jean Luc GLEIZE**, secrétaire général de l'ADF



Mardi 16 novembre 2021

Salle de la Démocratie locale

MIEUX RÉPONDRE À L'URGENCE DU GRAND ÂGE

10h00 à 12h30 | Forum

La crise sanitaire a mis en exergue les limites des dispositifs actuels d'accueil et d'accompagnement dédiés aux personnes âgées, à domicile comme en établissement. Ce constat impose à l'ensemble des acteurs de repenser leurs missions afin que celles-ci soient davantage coordonnées et en phase avec les attentes des personnes âgées. Le maire, acteur de proximité, a un rôle clé à jouer afin d'animer et de coordonner l'action des différents acteurs pour rendre les ressources d'un territoire plus accessibles à l'ensemble des habitants âgés et rompre ainsi l'isolement dont ils sont souvent victimes.

Forum co-présidé par

- **Pierre MARTIN**, maire de Chauvé (44), référent grand-âge de l'AMF
- **Marie GARON**, adjointe au maire de Schœlcher (972)

Isolement des personnes âgées : les enseignements de la crise sanitaire

Durant la crise sanitaire, la question de l'isolement et du repérage des personnes âgées, à domicile comme en établissement spécialisé, s'est posée de manière particulièrement accrue. Si des mesures contraignantes de protection mutuelle (limitation des visites en EHPAD et des interventions à domicile par exemple) se sont révélées nécessaires pour limiter la propagation du virus, elles ont amené l'ensemble des acteurs intervenant auprès des personnes âgées à imaginer dans l'urgence des formes d'actions inédites afin de bien cibler l'ensemble des besoins des personnes (qu'il relèvent très directement du soin ou de la santé de manière plus large avec le besoin de lien social notamment) et d'y répondre au mieux.

Avec la participation de :

- **Sylvie CASSOU-SCHOTTE**, adjointe au maire de Mérignac (16)
- **Jérôme GUEDJ**, inspecteur général des affaires sociales, auteur du rapport « Déconfinés mais toujours isolés ? La lutte contre l'isolement, c'est tout le temps ! » (Juillet 2020)
- **Yann LASNIER**, délégué général des Petits Frères des Pauvres
- **Marylène MILLET**, maire de Saint-Genis-Laval (69)

Vers un meilleur accompagnement des personnes âgées et un cadre de vie plus adapté

Si l'avancée en âge n'est pas systématiquement synonyme de dépendance, les personnes âgées sont nombreuses à bénéficier d'une ou plusieurs interventions à domicile dont le nombre et la fréquence tend à augmenter avec l'avancée en âge. Ces interventions sont aujourd'hui unanimement jugées trop cloisonnées et insuffisamment pensées en lien avec les ressources de proximité disponibles : EHPAD, hôpitaux, professionnels de santé exerçant sur le territoire...

Cette coordination se révèle aujourd'hui indispensable à plusieurs égards : répondre à l'aspiration de nombreuses personnes âgées de rester chez elle le plus longtemps possible, imaginer des dispositifs intermédiaires entre le tout EHPAD et le tout domicile, renforcer l'attractivité des métiers...

Ces enjeux, particulièrement mis en avant pendant l'épidémie de COVID-19, reposent sur la construction d'une prise en charge globale et coordonnée des personnes âgées dépendantes et invitent les acteurs à repenser leurs pratiques en ouvrant, par exemple, davantage les EHPAD sur le territoire et en créant des passerelles avec les services d'aides à domicile.

Avec la participation de :

- **Isabelle BILGER**, directrice de l'autonomie, ARS Ile-de-France ;
- **Luc BROUSSY**, spécialiste des questions liées au vieillissement et à la Silver Economy, auteur du rapport "Nous vieillirons ensemble... 80 propositions pour un nouveau pacte entre générations" (mai 2021) ;
- **Philippe LAMARQUE**, maire de Sarbazan, président de l'Union départementale des CCAS des Landes ;
- **Samir TRIKI**, maire de Lavault-Saint-Anne
- **Annabelle VEQUES**, directrice générale de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées ;

Avec l'intervention attendue de Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie



Mardi 16 novembre 2021

Salle de la Citoyenneté

FAIRE FACE AUX ACCIDENTS INDUSTRIELS OU NATURELS

10h00 à 12h30 | Forum

Une chute de neige importante qui bloque les routes, un incendie dans une usine chimique ou détruisant un massif forestier, un cyclone ou des inondations qui balayent tout sur leur passage sont autant d'accidents naturels ou industriels auxquels les maires ou les présidents d'intercommunalité doivent faire face avec leurs équipes.

Par définition imprévu, un accident mobilise des moyens humains et matériels au moment même où ils sont affaiblis eu égard à la situation. Que l'évènement en cause dépasse ou non le territoire de la collectivité, sa nature même implique souvent la mobilisation de moyens extérieurs à la collectivité, tel que la protection civile, les pompiers, les forces de l'ordre par exemple.

Les échanges seront organisés selon les trois grandes étapes de la prise en compte d'un accident : l'accident lui-même et les mesures d'urgences nécessaires pour protéger les habitants et secourir les victimes, l'organisation des services indispensable quand les infrastructures sont défectueuses et le bilan après l'accident afin d'être mieux préparés à la gestion des crises.

Un accent sera particulièrement mis sur la collaboration entre les collectivités, mais aussi entre les collectivités et les autres acteurs, ainsi que les modalités de l'information des populations, souvent en état de choc

Débat co-présidé par

- **Pierre DUCOUT**, maire de Cestas (33), co-président de la Commission aménagement
- **Daniel VITTE**, maire de Montrevel (38), président de l'Association départementale des maires d'Isère

Analyse de la situation et protection des populations

Lorsque l'accident survient, il faut comprendre les faits et protéger les populations. Les accidents industriels constituent des études de cas particulièrement intéressants parce qu'ils sont inattendus et impliquent de nombreux acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. De plus, les conséquences débordant largement le cadre du site de l'entreprise, une bonne circulation des informations entre les acteurs est indispensable, ce qui peut s'avérer être un exercice difficile. Enfin, informer avec efficacité une population inquiète voire affolée, en assurant une cohérence entre les différents messages, est indispensable. Une élue d'une commune à proximité de Lubrizol et le maire d'une commune à côté d'une raffinerie de pétrole échangeront sur leurs expériences de vie à côté d'une installation Seveso. Un représentant de la direction de la communication du ministère de l'intérieur fera également part des contraintes inhérentes à la communication de crise.

Avec la participation de :

- **Pierre-Henry BRANDET** de la direction de la communication du ministère de l'Intérieur (DICOM)
- **Charlotte GOUJON**, maire de Petit-Quevilly (76)
- **Jérôme MOROGE**, maire de Pierre-Bénite (69)
- **Général Jean-Marc DESCoux** (pressenti)

Après l'accident, la nécessaire remise en état des services par la collectivité

Lorsqu'une inondation laisse des quantités de boues et de déchets, lorsque les équipements tels que les réseaux de communication, les réseaux de distribution de l'eau ou d'assainissement ont été endommagés, il faut non seulement les remettre en état, mais aussi assurer immédiatement les services indispensables aux habitants. Comment conjuguer cette double contrainte ? Qu'il s'agisse d'une inondation dévastatrice ou d'un cyclone, les conséquences sur les équipements de la commune sont assez semblables. C'est pourquoi, le maire de Breuil-sur Roya et celui des Avirons pourront échanger leurs expériences sur les difficultés du retour à la normal après un événement dramatique.

Avec la participation de :

- **Sébastien OLHARAN**, maire de Breil-sur-Roya (06)
- **Eric FERRERE**, maire des Avirons (97)
- **Lieutenant-colonel Jean-Michel DOOSE**, groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes (06)

Après la crise, le temps du bilan et du retour d'expérience

Dans une situation revenue à la normale, vient en effet le temps du bilan et de l'anticipation des prochains accidents

Les feux de forêt ne sont pas des événements exceptionnels. S'il est impossible de prévoir exactement où ils vont se déclarer, les zones exposées sont assez bien connues. En s'appuyant sur les expériences du passé, il est possible de définir des mesures pour prévenir les incendies et pour améliorer les actions pendant l'incendie. Les élus du Var ou de la Gironde connaissent bien ces situations qu'ils doivent prévoir et anticiper. Les réflexions sur ce sujet sont accompagnées par un acteur incontournable, les services d'incendie.

Avec la participation pressentie de :

- **Thomas DROMBY**, maire de La Garde Freinet (83)
- **Hervé BOUYRIE**, président de l'association des maires et présidents de communautés des Landes (40)
- **Christian COIGNE**, maire de Sassenage (38)
- **Lieutenant-Colonel Jérémie DEGRANDE**, chef du Groupement Prévision des Risques du SDIS du Pas-de-Calais (62)

Comment concilier risques majeurs et prévention ?

La loi Matras, votée récemment, étend l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS) pour toutes les communes exposées à un risque majeur et pour toutes les intercommunalités dont une au moins des communes est exposée à un risque majeur. Par ailleurs, cette loi prévoit également un exercice obligatoire tous les 5 ans.

Le nombre de communes concerné par cette obligation est important. L'élaboration d'un PCS est l'occasion également de se préparer à la gestion des risques et de sensibiliser les habitants à la prévention des risques.



Mardi 16 novembre 2021

Salle de la Nation

ENDOSSER PLEINEMENT LES RESPONSABILITÉS DU MAIRE EMPLOYEUR FACE AUX ÉVOLUTIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

10h00 à 12h00 | Forum

Ce sont quelque 35 000 maires et 1250 présidents d'EPCI avec à leurs côtés près d'1,2 millions d'agents qui assurent au quotidien un service public local de qualité. Cette responsabilité souvent ignorée des maires et présidents d'EPCI que représente celle d'employeurs est ô combien nécessaire dans la réponse aux besoins de proximité de nos concitoyens.

C'est donc aux maires et aux présidents d'EPCI de porter une politique RH au sein de leur commune ou EPCI en fonction de l'ensemble des outils, moyens, contraintes et leviers dont ils disposent et qu'ils peuvent mobiliser. Ils doivent agir dans un contexte et un environnement territorial spécifiques et dans le respect du statut de la Fonction publique, cadre juridique qui leur est propre et évolue au fil du temps.

Il leur appartient également au niveau national de porter d'une seule voix, représentée au sein de l'AMF, leurs besoins et attentes concernant leur rôle d'employeur public.

Les différentes évolutions déjà mises en place correspondent-elles aux besoins et attentes des maires et présidents d'EPCI ? Répondent-elles aux enjeux qui pèsent sur l'emploi public territorial ?

Co-présidé par :

- **Murielle FABRE**, maire de Lampertheim (67),
- **François DELUGA**, maire du Teich (33).

Introduction du débat par **Olivier DUCROCQ**, directeur du centre de gestion du Rhône

Évolutions démographiques, évolutions sociétales : Comment faire face aux réalités ?

La FPT a su répondre aux enjeux et être au service des exécutifs locaux et des citoyens durant les sept derniers mandats. Toutefois, aujourd'hui les employeurs publics font aussi face à des difficultés liées aux évolutions démographiques de la Fonction publique territoriale et aux évolutions sociétales.

Avec une population vieillissante, dont 75 % des agents appartiennent à la catégorie C, une pénibilité de nombreux métiers territoriaux et l'allongement des carrières, les employeurs se trouvent confrontés de plus en plus souvent à des problématiques liées à l'inaptitude, la reconversion professionnelle, le financement et le soutien des actions de prévention. Ils sont aussi confrontés à des difficultés à s'assurer auprès d'une assurance statutaire, à assumer en auto-assurance le risque chômage, à pallier le manque de médecin de prévention ou professionnels de médecine de prévention et les déserts médicaux ...

En outre, de nombreux élus constatent des difficultés à recruter selon les territoires, sur certains métiers ou encore sur certaines strates de communes ou EPCI. Les employeurs doivent aujourd'hui faire face seuls et trouver toutes sortes de solutions pour rendre attractifs les emplois qu'ils proposent, s'adapter aux nouveaux modes de vies des agents et jeunes publics (la recherche

de sens, de bien-être au travail, équilibre vie professionnelle/vie personnelle), s'orienter vers de nouveaux métiers, s'adapter à la mobilité des agents qui voient leur carrière s'allonger et multiplient les allers retours privé/public ; mettre en place des outils pour fidéliser sur certains emplois mais aussi démocratiser l'accès aux emplois publics et mettre en place des politiques inclusives.

Les intervenants échangeront sur ces deux temps pour poser les diagnostics, proposer des bonnes pratiques et innovations locales et dégager des pistes d'évolutions souhaitées pour parer à ces difficultés.

Avec la participation de :

- **Christophe IACOBBI**, maire d'Allons (04)
- **Jean Claude CASSAGNOLLE**, maire de Domme (24)
- **Martine ROFFAT** maire de Saint André d'Apchon (42)
- **Fadi DAHDOUH**, adjoint au maire de Troyes en charge de la santé et du service communal d'hygiène et de santé (10)
- **Patrice GIROT**, vice-président du SNDGCT

Quelles perspectives demain ?

Face à la raréfaction des ressources (financières et humaines), la FPT, pierre angulaire des services publics de proximité doit se réinventer pour répondre aux enjeux des territoires et s'adapter à l'environnement territorial en mouvement.

Les employeurs doivent aujourd'hui avoir des perspectives d'emploi en lien avec l'organisation et l'environnement territorial, mais également en lien avec l'actualité sanitaire et législative. Ils doivent tirer les enseignements des impacts de la crise actuelle tout en tenant compte des principales mesures issues de la dernière réforme de la fonction publique.

Avec une grande vague de départs en retraite dans les 10 ans à venir, les maires et présidents vont devoir veiller à assurer la transmission des savoir-faire et des différentes expertises territoriales.

Par ailleurs, ils cherchent de plus en plus à mettre en place des modes d'organisation (services communs, transferts de compétences, délégation de services publics, cotisation formation, CDG ...) dans lesquels ils recherchent à se regrouper, à mutualiser leurs ressources (expertise, outils informatiques, locaux, personnels ...) pour améliorer la gestion de leurs personnels (éviter l'isolement, faciliter l'implantation, améliorer les conditions de travail ...) et optimiser les coûts de gestion de leurs politiques publiques.

Les combinaisons offertes sont multiples et à différentes échelles (communales, intercommunales, départementales, nationales ...) et avec des interlocuteurs variés (CDG, CNFPT, EPCI, département, régions ...);

Les maires et présidents d'EPCI doivent aussi tenir compte des impacts de la crise sanitaire dans la gestion des personnels ; une crise qui a notamment mis un coup d'accélérateur au télétravail comme mode d'organisation du travail dans la Fonction publique et dans le versant territorial ?

Les exécutifs locaux du mandat actuel doivent aussi tenir compte des nouvelles dispositions issues de la loi de transformation de la Fonction publique qui se mettent en place depuis août 2019 : la rupture conventionnelle, la fin des dérogations des 1607 heures, l'encadrement du droit de grève, la réforme des instances du dialogue social, le contrat de projet ...mais surtout ils ont la possibilité de se doter d'outils leur permettant de jouer pleinement leur fonction d'employeur en établissement les lignes de gestion de leur commune ou EPCI et donner un cap au pilotage de la politique RH qu'ils veulent mettre en place.

Avec la participation de :

- **Francis CORDONNIER**, adjoint au maire de Béthune (62)
- **Martine GALZIN**, maire de Châteauneuf-sur-Loire (45), présidente du CDG 45
- **Marie-Claude JARROT**, maire de Montceau-les- Mines (71)
- **-Sylvain TANGUY** maire du Plessis-Pâté (91)
- **Patrice GIROT**, vice-président du SNDGCT



Mardi 16 novembre 2021

Salle Marianne

REUSSIR LA TRANSITION ENERGETIQUE EN PARTAGEANT LA DECISION

10h00 à 12h30 | Forum

Les objectifs de transition énergétique fixés par le gouvernement sont particulièrement ambitieux. Ils supposent une montée en puissance des capacités de production d'énergie renouvelable installées et des actions renforcées en matière d'économie d'énergie. Les élus du bloc communal sont naturellement engagés en faveur de la transition écologique, notamment à travers leurs Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cependant, ils disposent de peu de moyens juridiques comme techniques pour agir efficacement. En effet, devant l'ampleur des enjeux et la complexité de concilier l'ensemble des objectifs et politiques publiques, nombre de communes se trouvent démunies.

Comment penser sa politique énergétique territoriale ? La question énergétique est éminemment transversale et touche de nombreux domaines pour lesquels le bloc local peut user de levier efficace. Reste que les différents objectifs sont généralement descendants et spécifiques, il est parfois difficile de les traduire localement et de manière cohérente. La planification énergétique et la définition d'une véritable politique énergétique territoriale peuvent être une solution pour s'approprier cet enjeu et mettre en œuvre la transition énergétique sur son territoire, au service des habitants.

Comment et avec quels acteurs construire une stratégie de transition énergétique locale ? (Appropriation/traduction des objectifs, logique inversée/ascendante...)

La transition énergétique peut être mise en œuvre à différents niveaux et à travers de nombreux outils : cette séquence présentera les grands objectifs à atteindre collectivement et un échantillon des politiques publiques locales pouvant y contribuer :

Avec la participation (sous réserve) de :

- **Guy GEOFFROY**, maire de Combs-la-Ville (77), président de l'Association des maires et présidents d'intercommunalité de Seine et Marne
- **Michaël WEBER**, maire de Woelfling lès Sarreguemines (57), élu référent Energies Renouvelables
- **Guillaume PERRIN**, FNCCR (Coordinateur du Programme ACTEE – rénovation énergétique)
- **Morgane NICOL**, directrice du programme Territoires, I4CE
- **Laurent DELCAYROU**, chef de projet à The Shift Project

Des objectifs internationaux et nationaux ambitieux : quelle traduction locale ? (énergies renouvelables, stockage, consommation, rénovation énergétique...) et quelle place dans la décision du bloc local ?

La transition énergétique est stratégique à plusieurs égards : elle requiert de l'anticipation. Elle suppose aussi une prise en compte fine des caractéristiques et contextes locaux pour maximiser ses effets.

Avec la participation de :

- **Guy GEOFFROY**, maire de Combs-la-Ville (77), président de l'Association des maires et présidents d'intercommunalité de Seine et Marne
- **Michaël WEBER**, maire de Woelfling lès Sarreguemines (57), élu référent Energies Renouvelables
- **Laurent FAVREAU**, président du syndicat d'énergie de la Vendée (stratégie « Grid » boucle locale)
- **Dominique JARLIER**, maire de Rochefort-Montagne (63), président de la FNCOFOR,
- **Pierre SANIER**, maire de Bû (28)
- **Joëlle COLOSIO**, directrice exécutive adjointe à l'action territoriale de l'ADEME

Réussir le déploiement d'un projet d'énergie renouvelable : quel rôle pour les communes et les EPCI ?

Un projet d'énergie renouvelable réussi est un projet ancré dans le territoire. Cette réussite dépend de plusieurs facteurs. De la planification à la concertation, les communes et EPCI peuvent jouer différents rôles dans la transition énergétique de leur territoire.

Avec la participation de :

- **Guy GEOFFROY**, maire de Combs-la-Ville (77), Président de l'association des maires et présidents d'intercommunalité de Seine et Marne
- **Michaël WEBER**, maire de Woelfling lès Sarreguemines (57), élu référent Energies Renouvelables
- **Jean-Louis BAL**, président du SER
- **Joëlle COLOSIO**, directrice exécutive adjointe à l'action territoriale de l'ADEME
- **Marie CHODRON DE COURCEL**, maire d'Ecuitigny (21)



Mercredi 17 novembre 2021

Grand auditorium

LES COMMUNES ET LEUR INTERCOMMUNALITÉ, LEVIERS MAJEURS DE LA RELANCE

9h30 à 12h30 | Débat

Sous la coprésidence de :

- **Alain CHRETIEN**, maire de Vesoul, président de la communauté d'agglomération de Vesoul (70)
- **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL**, maire d'Albi, présidente de la communauté d'agglomération du Grand Albigeois (81)
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun, président de la communauté de communes du pays d'Issoudun (36)

De l'urgence à la sortie de crise, comment adapter l'action des intercommunalités et des communes en direction des entreprises ?

Depuis le début de la crise en mars 2020, communes et intercommunalités se sont mobilisées aux côtés des autres collectivités et de l'Etat pour développer une solidarité territoriale. Dans ce contexte, elles ont mis à disposition des secteurs économiques les plus touchés des moyens financiers par le prisme de différents outils locaux : abondement du fonds de solidarité, plans d'aides locaux et soutiens financiers spécifiques, exonérations fiscales ou tarifaires, opérations de communication, etc. Elles ont également pu faire preuve d'initiatives inédites et proposer aux acteurs locaux divers dispositifs d'appui comme des plateformes de e-commerce, des chèquiers commerçants, etc.

Ce débat portera sur la pérennisation des mesures exceptionnelles mises en place pour enrayer les effets de la crise mais aussi sur la nécessité de nouvelles mesures. Un deuxième volet sera consacré au plan de relance afin de savoir s'il a répondu aux attentes des communes et des intercommunalités et d'évaluer son inscription à plus longue échéance. En résumé, cette première séquence doit permettre de tirer les enseignements de la période 2020-2021.

Avec la participation de :

- **Jean-Noël BARROT**, député des Yvelines
- **Alain CHRETIEN**, maire de Vesoul, président de la communauté d'agglomération de Vesoul (70)
- **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL**, maire d'Albi, présidente de la communauté d'agglomération du Grand Albigeois (81)
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun, président de la communauté de communes du pays d'Issoudun (36)
- **Jacques OBERTI**, maire d'Ayguésvives, président du SICOVAL (31).

Quelles politiques publiques de développement économique à plus long terme?

Les enjeux inhérents aux transitions écologique, sociale et numérique (réduction des gaz à effet de serre, numérisation de la société, sobriété foncière et raréfaction du foncier disponible) se sont imposés dans l'approche du développement économique.

Ce nouveau contexte invite les maires, les présidents d'intercommunalité et leurs équipes à repenser leurs interventions, en dépassant parfois les limites territoriales des intercommunalités, pour appréhender le développement économique dans sa globalité et répondre à l'évolution de la demande des entreprises et des salariés.

Cette séquence vise à interroger la pertinence des outils existants (territoires d'industrie, programmes nationaux, appels à manifestation d'intérêt, observatoire économique...) au regard des attentes des intercommunalités et des communes mais aussi à mettre en lumière les initiatives locales pour la revitalisation des tissus économiques (réindustrialisation, relocalisation, innovation, transition économique etc.) et les enjeux de la coopération entre les territoires.

Avec la participation de :

- **Florian BERCAULT**, maire de Laval, président de la communauté d'agglomération de Laval (53)
- **Virginie CAROLO LUTTRO**, maire de Port-Jérôme-sur-Seine, présidente de la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo (76)
- **Samuel HAZARD**, maire de Verdun, président de la communauté d'agglomération du Grand Verdun (55)
- **Josiane LEI**, maire d'Evian, présidente de la communauté de communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance (74)
- **Eric LOMBARD**, directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations

Quelles relations entre l'Etat et les collectivités locales pour soutenir une approche durable du développement économique ?

Cette ultime séquence est l'occasion de questionner les moyens et les outils déployés par l'Etat en direction des collectivités (EPCI et régions principalement). Il s'agit également d'évaluer les attentes des collectivités et des différents acteurs économiques (formation, recrutement par exemple) pour définir les objectifs et les modalités de politiques de développement économique, partenariales, efficaces et plus solides (selon une approche macroéconomique). Cette séquence permettra d'échanger sur les relations avec les régions et l'Etat.

Avec la participation de :

- **Frédéric CUVILLIER**, maire de Boulogne-sur-Mer, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (62), président du CNER
- **Carole DELGA**, présidente de Régions de France, présidente de la région Occitanie
- **Mathieu KLEIN**, maire de Nancy, président de la métropole de Nancy (54)
- **Isabelle LE CALLENNEC**, maire de Vitry, présidente de Vitry Communauté (35)

Avec la participation de Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie



Mercredi 17 novembre 2021

Salle de la Démocratie locale

LES MAIRES MOBILISÉS CONTRE LES INÉGALITÉS D'ACCES DES ENFANTS À L'ÉDUCATION

9h30 à 12h30 | Forum

La crise sanitaire a mis en exergue le déterminisme social auquel sont confrontés les enfants à l'école, caractérisé par des inégalités liées à la maîtrise des apprentissages, à l'accès aux outils numériques, à une bonne alimentation et aux activités éducatives et de loisirs. Qu'est-il attendu des collectivités ? Quelle stratégie pérenne les élus peuvent bâtir avec l'Education nationale et les acteurs du terrain, dans le respect des compétences respectives ?

Qu'est-ce qu'une inégalité entre les enfants ? Quelles leçons tirer de la crise qui a pu aggraver les inégalités entre les enfants ? Celle-ci change-t-elle la donne ?

Favoriser la réussite scolaire des enfants les plus en difficulté :

- Par le déploiement de dispositifs nationaux visant les territoires en difficulté : expérimentations en cours visant l'urbain et le rural, préfiguration de la réforme de l'éducation prioritaire ? Quels moyens pour les enfants des territoires fragiles et isolés ?
- Par le développement des outils du numérique : une chance pour ces enfants ? Sous quelles conditions ? Jusqu'où les collectivités peuvent intervenir ?
- Par le biais de politiques visant à améliorer les conditions d'enseignement selon les moyens des collectivités (bâti, mixité, moyens humains et matériels...) ?

Forum présidé par :

- **Delphine LABAILS**, maire de Périgueux (24),
- **Frédéric LETURQUE**, maire d'Arras (62), co-présidents de la commission Education

Avec la participation de :

- **Catherine ARENOU**, maire de Chanteloup-les-Vignes (78)
- **Choukri BEN AYED**, sociologue et auteur de l'ouvrage « Grande pauvreté, inégalités sociales et école »
- **Christian MONTIN**, président de l'association des maires du Cantal (15)
- Un co-secrétaire général du SNUipp

Au-delà des outils scolaires, quels leviers essentiels actionner pour le développement de l'enfant ?

- Par l'accès à une éducation alimentaire et à une alimentation plus saine dans un contexte de pressions de court-terme (lois EGAlim et Résilience et climat), et de lutte contre la pauvreté (déjeuner gratuit, cantine à un euro, tarification sociale).
- Par l'accès aux activités éducatives, culturelles, sportives et de citoyenneté (plan mercredi, vacances apprenantes, actions propres des collectivités...) : Ces dispositifs sont-ils efficaces pour l'épanouissement et la réussite des enfants ? Comment les acteurs peuvent-ils mieux

travailler ensemble pour éviter les effets de seuil ou de silo ? La Cité éducative constitue-t-elle une voie prometteuse pour la réduction des inégalités ?

- **Avec la participation de :**
 - **Catherine ARENOU**, maire de Chanteloup-les-Vignes (78)
 - **Claire HEDON**, Défenseure des droits
 - **Éric JALTON**, maire des Abymes (971)
 - **Nicole NOTAT**, présidente de l'association Coup de pouce



Mercredi 17 novembre 2021

Salle de la Citoyenneté

SÉCURITÉ : LES MAIRES ONT-ILS LES MOYENS D'AGIR ?

9h30 à 12h30 | Forum

Le rapport des députés Fauvergue et Thourot intitulé "d'un continuum de sécurité vers une sécurité globale" de 2018, le Livre blanc sur la sécurité intérieure de 2019, la loi « pour une sécurité globale préservant les libertés » adoptée en 2021 et le Beauvau de la Sécurité, conclut par le Président de la République en septembre 2021, ont chaque fois réaffirmé le rôle majeur des maires dans la mise en œuvre des politiques publiques de sécurité. Cette position incontournable a en outre été confortée par le rapport du Sénat sur l'ancrage territorial de la Sécurité Intérieure, rendu public en janvier dernier.

Premier magistrat, officier de police judiciaire, le maire est doté de pouvoirs particuliers et de prérogatives dont les contours peu clairs mériteraient d'être davantage précisés. Souvent seul pour les exercer, il ne dispose pas toujours de moyens suffisants pour créer un service de police municipale ou de gardes champêtres. Quelle est finalement la réalité de la place du maire dans la sécurité des français ? Sur quels moyens et sur quels partenaires peut-il s'appuyer ? Quelles perspectives pour demain ?

L'état du droit et la réalité opérationnelle démontrent que des évolutions sont encore nécessaires pour lui donner toute sa place, dans un contexte de désengagement progressif de l'Etat.

Ce forum sera co-présidé par :

- **Frédéric MASQUELIER**, maire de Saint-Raphaël, co-président de la commission Sécurité et prévention de la délinquance de l'AMF
- **Nathalie KOENDERS**, première adjointe à la ville de Dijon, co-présidente de la commission Sécurité et prévention de la délinquance de l'AMF.

Quelles responsabilités pour le maire en matière de tranquillité, de salubrité et de sécurité publique ?

Garant de la tranquillité et de la salubrité publiques, selon le code général des collectivités territoriales, et concourant à la sécurité publique, selon le code de la sécurité intérieure, le maire est aussi un acteur essentiel de la prévention de la délinquance.

Comment se définissent chacune des notions de ce triptyque tranquillité/ salubrité/ sécurité publiques ? Quels pouvoirs et quelles obligations pour le maire ? Quelles responsabilités et quels partenaires ?

En sa qualité d'agent de l'Etat, le maire est également officier de police judiciaire (OPJ) de droit. Mais que signifie être OPJ pour un maire ? A-t-il réellement la faculté d'exercer toutes les prérogatives attachées cette qualification ? Peut-il mener des enquêtes, relever des infractions et dresser des procès-verbaux ? Cette compétence d'OPJ, à la mise en œuvre complexe et aux

conséquences risquées, est-elle finalement un mirage ou une réalité ? Doit-elle être remise en question ?

Avec les interventions de :

- **Hugues BERBAIN**, Procureur Général près la Cour d'appel de Reims,
- **Frédéric MASQUELIER**, maire de Saint-Raphaël, co-président de la commission Sécurité
- **François RINGUET**, maire de Kourou.

Comment agir en coordination avec l'Etat ?

Cette séquence sera l'occasion de se focaliser sur l'évolution de la coopération des acteurs de ce qu'il convient désormais d'appeler le continuum de sécurité.

Pour garantir la tranquillité, la salubrité et la sécurité publiques, le maire dispose de plusieurs "outils" parfois complétés, pour les communes qui le souhaitent et qui en ont les moyens, par une police municipale (PM) ou des gardes champêtres. Depuis quelques années, l'engagement des PM se fait croissant. De plus en plus équipées, traitant souvent les interventions de premier niveau, elles sont davantage sollicitées par les administrés et les forces de l'ordre, allant parfois jusqu'à se substituer aux services régaliens.

Quelle est la typologie actuelle des polices municipales sur le territoire national ? Quelle répartition des missions entre police nationale ou gendarmerie et police municipale ? Suite à l'invalidation par le Conseil constitutionnel des dispositions de la loi « sécurité globale » visant à expérimenter une extension des compétences judiciaires des PM, quelles évolutions sont encore possibles, souhaités, pour ces services ? Face aux difficultés de recrutement d'agents de PM et à la montée en puissance des atteintes à l'environnement, le recours aux gardes champêtres peut-il être une solution ?

Enfin, une contractualisation grandissante avec les services de l'Etat est observée dans le domaine des politiques publiques de sécurité. Le millefeuille des CISPD, CLSPD, GLTD, contrats de ville, CSI, volet sécurité des PVD ou autres conventions de coordination mériterait d'être simplifié pour gagner en clarté et favoriser un échange d'informations plus fluide.

Mais derrière cette contractualisation, quelles sont les contreparties pour les collectivités ? Ont-elles intérêt à s'engager dans cette voie ? Ne risquent-elles pas de contribuer au développement d'une sécurité à plusieurs vitesses au bénéfice des communes les plus riches ou les mieux dotées ? Au-delà de cette contractualisation ne faudrait-il pas davantage associer les maires à la définition des stratégies sécuritaires nationales, à leurs déclinaisons territoriales et à l'orientation de l'action des services de sécurité nationales sur leurs territoires ?

Avec les interventions de :

- **Bernard LAURET**, maire de Saint-Emilion
- Un représentant de la Police et de la Gendarmerie nationales

Un lien à renforcer avec la Justice

Pour lutter efficacement contre les phénomènes délinquants de son territoire, le maire doit agir de concert avec la Justice. Une communication régulière et de qualité entre ces deux acteurs est un enjeu majeur.

Quelle est l'état des lieux de la relation maire - procureur et plus largement maire - Justice ? Si les maires sont des acteurs préjudiciaires, à travers notamment la médiation, le rappel à l'ordre ou la transaction, il n'en demeure pas moins qu'ils ont besoin d'avoir une bonne connaissance des phénomènes délinquants et des réponses judiciaires apportées pour mener des actions efficaces.

Suite aux sollicitations répétées des maires, le Garde des Sceaux a amorcé un rapprochement entre les élus et les Parquets en promouvant le développement de partenariats locaux. Qu'en est-il réellement ? Permettront-ils d'améliorer significativement la place du maire dans le processus

judiciaire et de lui donner pleinement les moyens de jouer son rôle pivot dans la mise en œuvre des politiques de sécurité ?

Avec l'intervention de :

- **Jean-Pierre BOUQUET**, maire de Vitry-le-François
- **Nathalie KOENDERS**, Première adjointe à la ville de Dijon
- **Jean-Philippe VICENTINI**, Procureur de la République de Valenciennes



Mercredi 17 novembre 2021

Salle de la Nation

Rôles et enjeux des communes et intercommunalités au lendemain de la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités

9h30 à 11h00 | Point info

La loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 a été pensée comme une boîte à outils à la disposition des communes et intercommunalité visant à faciliter, notamment pour les autorités organisatrices de la mobilité, l'intégration dans leurs offres de nouveaux services comme l'autopartage, le covoiturage, la création de zones à faible émission et tout autre service de mobilité visant à améliorer la vie quotidienne des habitants. La crise sanitaire a accéléré le déploiement de certains de ces nouveaux outils et généré une baisse des recettes tarifaires des transports publics obligeant les pouvoirs publics à s'interroger sur le modèle économique de la mobilité.

Ce point info sera l'occasion de faire un bilan de la prise de compétence mobilité sur le territoire national en identifiant le rôle des communes et intercommunalités (séquence 1) mais aussi de préciser les nouveaux enjeux de la mobilité qui s'imposent à elles (séquence 2) et enfin de présenter l'impact de la crise sanitaire sur le modèle économique des politiques de mobilité (section 3).

Point info animé par les co-présidents de la commission mobilité de l'AMF :

- **Frédéric CUILLERIER**
- et **Sylvain LAVAL**

Bilan de la mise en œuvre de la LOM

Avec l'intervention pressentie de :

- **Jean-Baptiste DJEBBARI**, ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports
- **Jean-Luc DUPONT**, maire de Chinon

Les nouveaux enjeux de la mobilité qui s'imposent aux communes et intercommunalités

Retours d'expérience d'élus et techniciens :

- **Sébastien MICHEL**, maire d'Ecully (mise en place des zones à faible émission)
- **Marie JAILLET** du Syndicat SYANE (le déploiement de la mobilité électrique)
- **Florence PRUNET**, maire de la commune nouvelle de Val-d'Oust (le déploiement des politiques vélos)

L'impact de la crise sanitaire sur le modèle économique de la mobilité

Avec l'intervention de :

- **Philippe DURON**, ancien député-maire de Caen, pour son rapport sur "le modèle économique des transports collectifs"



Mercredi 17 novembre 2021

Salle Marianne

Automatisation du FCTVA : quelles modalités concrètes ?

9h30 à 11h | Point info

Entrée en vigueur en 2021, l'automatisation du FCTVA consiste à mettre en place une procédure informatisée permettant un calcul automatique du FCTVA, à partir des imputations comptables des dépenses des collectivités locales. Elle implique des changements importants dans la gestion du FCTVA, aussi bien pour les services de l'État que pour les collectivités locales.

Quelles sont les grandes lignes de la réforme ? Quelles modalités concrètes de mise en œuvre ? Quelles implications pour les collectivités locales ?

Intervenants :

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux, Secrétaire général et président de la commission des finances de l'AMF
- **Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim, co-président de la commission des finances de l'AMF
- **Etienne DUVIVIER**, sous-directeur de la Gestion comptable et financière des collectivités locales - Direction générale des finances publiques
- **Philippe GAC**, chef du bureau des Comptabilités locales - Direction générale des finances publiques
- **Arnaud MENGUY**, sous-directeur des finances locales et de l'action économique - Direction générale des collectivités locales
- **Yoann GENESLAY**, chef du bureau des budgets locaux et de l'analyse financière - Direction générale des collectivités locales



Mercredi 17 novembre 2021

Salle de la Nation

FONDS EUROPÉENS 2021-2027 : MIEUX MOBILISER CES NOUVEAUX PROGRAMMES DE FINANCEMENT

11h00 à 12h30 | Forum

La France aura la présidence de l'Union européenne au premier semestre 2022. Si pour cette occasion un programme de travail a été annoncé par le Gouvernement, cette date coïncide également avec le lancement des nouveaux programmes européens en région. La nouvelle génération des fonds européens, au premier rang desquels les FEDER, FSE+ et le programme LEADER, devront contribuer à la relance économique, sociale et territoriale, mais également inclure des nouvelles problématiques, comme les transitions écologiques et numériques.

Pour bénéficier éventuellement de ces fonds européens, les projets de développement territorial des communes et EPCI devront correspondre à un certain nombre de priorités de financement, qui seront déclinées régionalement durant toute la période 2021-2027. Ce forum permettra de débattre des enjeux mais aussi des difficultés voire des freins que rencontrent les élus locaux dans la mobilisation de ces financements. Il évoquera enfin les préconisations d'usage pour faciliter l'accès aux fonds.

Forum co-présidé par :

- **Christophe ROUILLON**, maire de Coulaines (72)
- **Thibaut GUIGNARD**, maire de Ploeuc-l'Hermitage (22)

Présentation des priorités de financements des fonds européens

Il semble important de présenter les principaux investissements qui seront possibles via les fonds européens pour les communes et leurs groupements ainsi que leur articulation avec le plan de relance français.

Ce sera donc l'occasion de revenir sur le contenu de l'accord de partenariat entre la France et la Commission européenne, principalement sur le volet territorial des fonds européens, afin de cerner les principaux investissements en faveur des communes et leurs groupements.

Durant cette séquence, il sera utile de rappeler aux maires et présidents d'EPCI l'importance de distinguer les différents fonds européens des fonds de relance ainsi que leur fléchage pour mieux les dissocier et optimiser leur utilisation (interdiction du double financement européen, dialogue entre les régions et les préfetures, appels à projets pour les communes et leurs groupements ...).

Avec la participation de :

- **Irène TOLLERET**, députée européenne
- **Philippe CICHOWLAZ**, chef du pôle politique de cohésion européenne de l'ANCT
- **Loredana VON BUTTLAR**, cheffe d'unité Belgique, France, Luxembourg, Commission européenne

La mobilisation des principaux fonds européens en France

Ce tour de table permettra de faire un panorama de la déclinaison en région des fonds européens avec le lancement des premiers appels à projets régionaux. Ces échanges reviendront sur le rôle d'autorité de gestion des régions, premiers interlocuteurs des élus locaux et intercommunaux dans le portage de ces financements.

Un focus sur le programme LEADER apportera des éléments ciblés sur les financements apportés plus spécifiquement aux territoires ruraux. Il évoquera le rôle des GAL dans l'animation territoriale notamment en termes d'ingénierie des montages de projets et abordera le contexte particulier de la transition de la PAC actuelle jusqu'en 2023.

Avec la participation de :

- **Daniel CORNALBA**, maire de l'Etang-La-Ville (78)
- **Jacques DEPIEDS**, maire de Mane (04)



Mercredi 17 novembre 2021

Salle Marianne

Suppression de la TH sur les résidences principales : quel premier bilan pour les communes et les intercommunalités ?

11h00 à 12h30 | Point info

Ce point-info est l'occasion de faire un premier bilan de la mise en œuvre de la réforme de la TH sur les résidences principales pour les communes et les intercommunalités et d'échanger avec l'Etat sur des solutions envisageables pour améliorer le dispositif.

Intervenants :

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux, Secrétaire général et président de la commission des finances de l'AMF
- **Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim, co-président de la commission des finances de l'AMF
- **Sébastien SIMOES**, adjoint au sous-directeur des finances locales et de l'action économique - Direction générale des collectivités locales
- **Marie-Christine DELPECH COLONNA D'ISTRIA**, cheffe du bureau Conseil fiscal et valorisation financière du secteur public local et du secteur public de santé - Direction générale des finances publiques

Introduction

Par Philippe LAURENT et Antoine HOME

- Rappel des mécanismes de la réforme et des positions de l'AMF
- Introduction des points sur lesquels les communes et intercommunalités continuent de solliciter l'AMF

Réponse de la DGCL et de la DGFIP sur les points concernant principalement les communes

- La non prise en compte de toutes les bases de TH 2020 dans le calcul du montant à compenser
- La dynamique du coefficient correcteur (exclusion des bases exonérées...)
- La prise en compte du taux départemental de TFPB dans les avis d'imposition pour une parfaite information des contribuables...

Réponse de la DGCL et de la DGFIP sur les points concernant spécifiquement les intercommunalités

- L'absence de compensation des syndicats intercommunaux qui perçoivent la TH
- La dynamique de la part de TVA attribuée aux intercommunalités à fiscalité propre et sa prévision dans les budgets intercommunaux
- La perte de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) subie par certaines communes nouvelles...



Mercredi 17 novembre 2021

Salle de la Nation

COMMUNES NOUVELLES, UN ÉLAN NOUVEAU POUR LES TERRITOIRES

14h à 16h | Forum

La France compte aujourd'hui 778 communes nouvelles sur l'ensemble du territoire national, regroupant plus de 2 500 communes et 2,5 millions d'habitants. Les dernières élections municipales ont conforté leur légitimité et le débat sur le bien-fondé de leur création n'a pas été observé.

Après deux années de pause en raison de l'agenda électoral et de la crise inédite que traverse le pays, la dynamique de création de communes nouvelles devrait reprendre lors de ce mandat municipal.

Forte du rôle « discret » mais efficace joué par les communes nouvelles dans l'organisation territoriale, elles peuvent apparaître comme une voie pour les territoires qui souhaitent unir leur force face aux nouveaux enjeux du mandat.

Cet échange permettra de revenir sur les actions locales rendues possibles en raison du regroupement des communes à travers le témoignage d'élus mais aussi sur les facilités offertes par leur organisation renforcée dans la gestion des urgences sanitaires, sociales et économiques...

Avec des témoignages de maires de communes nouvelles et d'élus porteurs de projets.

Avec la participation de

- **Philippe CHALOPIN**, maire de Baugé-en-Anjou (49), coprésident du groupe de travail « Communes nouvelles » de l'AMF
- **Yves GOUGNE**, maire de Beauvallon (69)
- **Fanny LACROIX**, maire de Chatel-en-Trièves (38)
- **Brigitte MONNET**, maire de Val Sonnette (39)
- **Georges PFISTER**, maire de Hochfelden (67)
- **Jean-Marc VASSE**, maire de Terres-de-Caux (76), maire référent pour l'accompagnement du mouvement des communes nouvelles à l'AMF

Débat animé par Philippe POTTIEE-SPERRY

14h/15h - La commune nouvelle : une opportunité pour porter de nouveaux projets

Quels sont les moyens supplémentaires dont elle dispose ? Quels sont ses atouts ? Ses faiblesses ? Comment associer la population à ces projets ?

Cette première partie vise à démontrer que la commune nouvelle peut constituer une opportunité pour porter de nouveaux projets d'investissement et des services à la population, dans un contexte post-Covid.

14h05/14h15 - Fanny LACROIX, maire de Chatel-en-Trièves (38), pourra ici témoigner du fait que la création de la commune nouvelle de Chatel-en-Trièves a permis de faire rempart à la

désertification rurale et au retrait des services publics. L'école a pu être maintenue, une épicerie et un restaurant se sont depuis implantés, dynamisant le territoire. Afin que les habitants se rencontrent et qu'un sentiment d'appartenance se constitue des jardins partagés ont été créés.

Chatel-en-Trièves (38) qui regroupe deux communes a été créée au 1^{er} janvier 2017 et comprend 475 habitants.

14h15/14h25 - Georges PFISTER, maire de Hochfelden (67) pourra quant à lui souligner que la commune nouvelle a augmenté sa capacité d'investissement en dégageant des marges de manœuvres importantes. Cela a permis de procéder à de nombreux travaux, en suspens depuis de nombreux mois voire années, dans les communes historiques, faute de moyens financiers pour les réaliser (reconstruction des toitures de l'école et de la mairie, travaux pour l'écoulement de l'eau douce, le développement du réseau de gaz, le cimetière (clôture, portail, escalier etc.), la rénovation du chauffage dans l'école, l'amélioration de la voirie,

Hochfelden (67) a été créée au 1er janvier 2017 en regroupant deux communes fondatrices. Elle comprend 4 046 habitants.

14h25/14h35 - Brigitte MONNET, maire de Val Sonnette (39) pourra mettre en avant les actions publiques menées grâce à la commune nouvelle avec par exemple l'acquisition par la mairie d'un terrain afin d'y construire une maison d'assistante maternelle, dans un secteur carencé (structure ouverte depuis septembre 2021). En matière d'habitat, la commune nouvelle fait actuellement l'acquisition de terrains en vue d'habitats inclusifs pour les aînés et la rénovation d'un bâtiment basse consommation a pu être réalisé. Des espaces tests agricoles sont utilisés actuellement par des agriculteurs afin de voir si leur activité agricole est ou non rentable.

Val Sonnette (39) a été créée le 1^{er} janvier 2017 en regroupant 4 communes historiques. Elle comprend 954 habitants.

15h/16h - La commune nouvelle : un atout pour répondre à la crise sanitaire et construire des politiques sociales et de santé

Comment construire de nouvelles politiques sociales ? Avec quels leviers ? Quels sont les moyens mis œuvre ? Quelles réactions de la population ?

Cette seconde partie mettra en lumière les politiques sociales et de santé souvent inédites menées par les communes nouvelles notamment pendant la crise sanitaire. Retours d'expériences sur leur capacité à mobiliser des moyens humains et financiers supplémentaires pour maintenir le lien social, agir en direction des séniors mais aussi en faveur de l'aide à la garde d'enfant ou encore accueillir un centre de vaccination en zone rurale.



Mercredi 17 novembre 2021

Grand auditorium

RURALITÉS : LES NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

14h30 à 17h30 | Débat

La crise sanitaire peut-elle devenir une opportunité pour les territoires ruraux ? Il est encore trop tôt pour connaître précisément l'impact de la crise sanitaire sur les territoires ruraux en termes économiques et démographiques. On pressent cependant qu'elle est un accélérateur du phénomène de retour à la campagne, de redynamisation des villes moyennes et des villages. Tous les dispositifs de soutien au monde rural déployés par l'État depuis quelques années vont dans ce sens : agenda rural, programmes actions cœur de ville, petites villes de demain...

La nouvelle définition de la ruralité par l'Insee permet également de mieux rendre compte de ce que pèse le monde rural en termes démographiques, d'attractivité et d'innovation. Une meilleure appréhension des interactions entre le monde rural, péri-urbain et urbain voit enfin le jour, sans les opposer, mais en mettant en valeur leur complémentarité.

Dans ce contexte, comment les communes et intercommunalités peuvent-elles agir pour mobiliser les moyens alloués à leurs projets et aux politiques publiques qu'elles mettent en œuvre ? Quelles solidarités peuvent-elles mettre en place pour diminuer les disparités entre les territoires qui ne bénéficieront pas des mêmes dispositifs de soutien ?

Débat co-présidé par

- **Constance de PELICHY**, maire de La Ferté-Saint-Aubin (41)
- **Karine GLOANEC-MAURIN**, présidente CC des Collines du Perche (41)
- **Sylvain ROBERT**, maire de Lens (62), co-présidents de la commission Aménagement, urbanisme, habitat, logement
- **Ludovic ROCHETTE**, maire de Brognon (21), co-présidents de la commission des Communes et Territoires ruraux

Débat introduit par Éric CHARMES, sociologue, urbaniste, directeur de recherche à l'ENTPE (Vaulx-en-Velin)

Existe-t-il une déconnexion entre les besoins des territoires et les dispositifs de soutien déployés par l'État ?

Pour porter leurs projets, les communes et intercommunalités sont plus que jamais amenées à inscrire leurs actions sur le long terme et à planifier leurs investissements. Les élus ont besoin de connaître au préalable les règles du jeu des financements des politiques publiques et non, au fil de l'eau, à l'occasion des annonces faites sur la mise en place de dispositifs d'aides.

Or, une grande majorité d'élus, notamment des territoires ruraux, dit ressentir une déconnexion entre les besoins ressentis sur leur territoire et les appels à projet sur lesquels ils se mobilisent dans l'urgence, sans disposer, pour la plupart, d'une ingénierie adaptée, ni disposer d'aucune certitude sur les résultats des actions mobilisées ou sur le caractère pluriannuel des aides versées.

Pour résoudre ce paradoxe, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est présenté comme l'outil permettant de mettre en cohérence les différentes politiques publiques au service du projet de territoire et d'une dynamique de relance.

L'économie du CRTE n'est toutefois pas encore clarifiée sur la durée du mandat local et notamment sur les garanties financières apportées après 2022.

L'État joue-t-il vraiment, à travers le CRTE, son rôle d'accompagnateur en amont des projets, notamment en faveur des territoires les plus fragiles et les moins dotés en ingénierie ? Le CRTE est-il un outil au service des projets de territoire, dans toutes leurs diversités ?

Avec la participation de :

- **Sophie CHARLES**, maire de Saint Laurent du Maroni (973)
- **Constance de PELICHY**, maire de La Ferté-Saint-Aubin (41),
- **Françoise GATEL**, sénateur d'Ille-et-Vilaine et Présidente de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation,
- **Florent LACARRÈRE**, maire de Labatmale (64)
- **Yves LE BRETON**, directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- **Ludovic ROCHETTE**, maire de Brognon (21),

Quels leviers locaux à disposition des maires et présidents d'intercommunalité pour soutenir leur dynamique de territoire ?

A partir d'exemples de mutualisation de moyens et de personnels, de mise en œuvre de solidarités « villes / campagnes » par les agglomérations, de développement de projets concrets avec les acteurs économiques ou associatifs (communes nouvelles, communes-communautés, chartes locales, pôles alimentaires territoriaux, tiers lieux...), il s'agira de montrer que les élus, y compris dans les territoires ruraux, n'ont pas attendu pour impulser et consolider des dynamiques, en dehors des politiques de contractualisation proposées par l'État, pour ainsi contribuer au développement des territoires fragiles et aux attentes des habitants.

Dans le contexte actuel, la question de la satisfaction des besoins en matière de logement étant au cœur des enjeux de société, elle fera l'objet d'un focus particulier.

Enfin, cette séquence abordera également les enjeux de la nouvelle définition de la ruralité élargie au-delà du critère de la densité de population et les interactions urbain-rural.

Avec la participation de :

- **Karine GLOANEC-MAURIN**, présidente CC des Collines du Perche (41)
- **David NICOLAS**, maire d'Avranches (50), référent Patrimoine AMF,
- **Thierry REPENTIN**, maire de Chambéry, co-président GT logement AMF, Président de l'Anah
- **Sylvain ROBERT**, maire de Lens (62)
- **Nicole ETXAMENDI**, 1^{ère} Adjointe au maire d'Ixassou (64) (pressentie)

Quelles ressources humaines et financières à disposition des maires et pour porter leur projet ?

L'offre en ingénierie technique qui s'était appauvrie ces dernières années avec le désengagement de l'État (fin de l'ATESAT...) se diversifie de nouveau à travers les agences départementales, régionales ou encore la solidarité mise en œuvre au niveau des EPCI.

Cependant, il apparaît nécessaire que l'État continue à garantir une ingénierie de qualité pérenne, accessible, adaptée et locale, en coordonnant notamment ses différentes agences. Les élus, notamment des communes rurales, doivent pouvoir connaître l'offre à leur disposition et bénéficier d'outils facilement mobilisables.

Il s'agira d'identifier les outils à disposition des territoires les plus fragiles et de s'interroger sur l'accès à ces ressources financière ou techniques (CRTE, contrats, fiscalité, politique d'aide régionales et départementales, financements relance et fonds européens, aides des programmes ANCT...).

Avec la participation de :

- **Constance de PELICHY**, maire de La Ferté-Saint-Aubin (41),
- **Karine GLOANEC-MAURIN**, présidente CC des Collines du Perche (41),
- **Ludovic ROCHETTE**, maire de Brognon (21),
- **Thibault GUIGNARD**, maire de Plœuc-L'Hermitage (22),
- **Laurent MULLER**, Président de l'Agence Technique du Département de la Moselle. (MATEC)
- **Pascal BERTEAUD**, directeur général du Cerema,
- **Gisèle ROSSAT-MIGNOD**, directrice du Réseau de la Banque des Territoires (presentie)



Mercredi 17 novembre 2021

Salle de la Démocratie locale

RENOUVELER LES SOLIDARITÉS EN FAVEUR DES PLUS VULNÉRABLES ET DES JEUNES

14h30 à 17h30 | Forum

Forum présidé par

- **Gaël PERDRIAU**, maire de Saint-Etienne, président de la commission des affaires sociales de l'AMF
- **Nadine GRELET-CERTENAIS**, maire de La Flèche (72)

La crise sanitaire a montré l'élan de solidarité dont sont capables les communes et intercommunalités vis-à-vis des populations, mais aussi des acteurs médicaux, associatifs ou sociaux.

Le nouveau mandat des maires et présidents d'intercommunalité devra intégrer l'enjeu majeur du déploiement de politiques sociales ambitieuses en lien avec tous les acteurs du territoire afin de favoriser l'inclusion de tous, notamment les plus démunis et les jeunes.

De l'urgence sociale vers l'action sociale de demain

Les CCAS et CIAS ont su faire preuve d'une très grande réactivité pendant la crise et ont su montrer leur rôle essentiel en termes d'inclusion et d'aides aux plus fragiles.

Les maires et présidents d'intercommunalité devront faire en sorte de préserver cet élan et de renforcer leur rôle en tant qu'acteurs pertinents et structurants des politiques sociales de proximité.

Au-delà de l'aide alimentaire d'urgence, la crise sanitaire a mis en évidence la nécessité d'envisager de nouvelles solutions pour lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'alimentation de qualité des plus démunis.

Avec la participation pressentie de

- **Luc CARVOUNAS**, président de l'Unccas et maire d'Alfortville (94)
- **Patrice DOURET**, président des Restos du Cœur
- **Patrice LECLERC**, maire de Gennevilliers (92)
- **Nicole CHEVALIER**, maire d'Audruicq, présidente de la communauté de communes de la Région d'Audruicq

Répondre aux besoins des jeunes, fragilisés par la crise

La crise sanitaire a mis en lumière et a exacerbé les difficultés rencontrées par les jeunes dans leur quotidien, notamment pour s'insérer dans la vie active, et plus particulièrement pour ceux qui sont moins diplômés et sans formation.

A l'heure où des réflexions émergent autour de l'universalisation de la garantie jeunes ou de la création d'un revenu de solidarité jeunesse, il est essentiel de s'interroger sur les marges de

manœuvre des maires en matière d'accompagnement de cette population. Les missions locales s'avèrent, à ce sujet, un acteur incontournable pour construire les nouveaux parcours des jeunes.

De multiples dispositifs essaient à destination des jeunes, comme le service civique qui peut être une opportunité pour leur insertion professionnelle mais aussi pour les services publics de proximité.

Des innovations sont également conduites à destination des publics les plus éloignés, notamment les jeunes des quartiers, en s'appuyant sur l'insertion par le sport.

Avec la participation de

- **Béatrice ANGRAND**, présidente de l'Agence du service civique
- **Laurent GRANDUILLAUME**, président de Territoires zéro chômeur
- **Thierry FALCONNET**, maire de Chenôve et président de Ville & Banlieue
- **Marie-Claude JARROT**, maire de Montceau-les-Mines
- **Benoît JIMENEZ**, maire de Garges-lès-Gonesse



Mercredi 17 novembre 2021

Salle de la Citoyenneté

S'ADAPTER AUX MULTIPLES MUTATIONS DE L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

14h30 à 17h00 | Forum

La pandémie de Covid-19 a frappé de plein fouet un secteur jusque-là en plein essor, qui représente 8% du PIB français. Les acteurs publics et privés du tourisme ont dû s'adapter et se réinventer, avec agilité et en collaboration, en métropole et outre-mer. Après une saison hivernale blanche et un second été bleu-blanc-rouge, force est de constater que la crise sanitaire a agi comme un puissant accélérateur des mutations : critiques du sur-tourisme, aspirations à un tourisme durable, de proximité, de savoir-faire, etc.

Comment poursuivre l'adaptation des territoires aux mutations et aux nouvelles formes de tourisme ? Quelles réponses possibles pour les territoires ? Quels atouts ? Quels besoins, notamment en infrastructures ? Quels modes de gestion ?

S'inscrivant dans ce mouvement global le Président de la République a annoncé un « plan de reconquête et de réinvention du modèle » sur cinq ans, qui porterait sur la formation et les qualifications, le tourisme vert et patrimonial, les infrastructures touristiques et le numérique.

Débat co-présidé par

- **Pierre-Alain ROIRON**, maire de Langeais (37)
- **Laurent PEYRONDET**, maire de Lacanau (33)

Les débats et échanges avec la salle se dérouleront autour de trois tables-rondes :

Bilan et perspectives de sortie de crise

Cette première partie mettra en évidence l'impact de la crise sanitaire sur notre écosystème touristique et la capacité qu'a eu la filière tourisme à s'adapter et se réinventer en métropole et outre-mer. Elle examinera également la réponse apportée par le biais des aides publiques et du plan de relance, en s'interrogeant sur la poursuite nécessaire d'un accompagnement ciblé géographiquement ou thématiquement. En ouverture, sera abordée la question de la préparation de la saison d'hiver, des liaisons métropole outre-mer et de la reprise de fréquentation des touristes internationaux.

Introduction par Charlotte EMERY et Florent GUITARD, chargés de projets à la Mission des Offices de tourisme Nouvelle-Aquitaine(MONA)

Avec la participation attendue de

- **Marie-Reine FISCHER**, maire de Dinsheim-sur-Bruche (67)
- **Gabrielle LOUIS-CARABIN***, maire de Le Moule (971)
- **Nicolas RUBIN**, Maire de Châtel (74)

Prise en compte des mutations nécessitant une nouvelle approche

Cette seconde partie mettra en évidence la transition progressive d'un sur-tourisme vers un tourisme durable, de proximité, de savoir-faire. Elle s'interrogera également sur comment les collectivités doivent-elles coopérer sur les territoires institutionnels pour permettre un développement durable dans le respect d'une concurrence coordonnée. Développer une politique de promotion des territoires, valorisation des espaces, des atouts locaux et des sites existants ; mettre en place une logique d'aménagement du temps touristique et de la gestion des flux ; créer des réseaux touristiques s'inscrivant dans une véritable offre globale ; ou encore coopérer pour faire face à une concurrence internationale, régionale et locale croissante.

Avec la participation attendue de :

- **Maidier AROSTEGUY**, maire de Biarritz (64)
- **Alain BOCQUET***, maire de Saint Amand Les Eaux (59)
- **Fanny CHAPPE***, maire de Paimpol (22)
- **Sébastien POPULAIRE**, maire de Touillon Loutelet (25)

Quelles stratégies globales pour les collectivités ?

Cette dernière partie mettra en avant les enjeux d'une stratégie globale avec notamment l'offre immobilière évolutive à équilibrer ; les investissements nécessaires en matière d'infrastructures touristiques et en offre de mobilité ; et la question des financements de cette stratégie globale. Le plan d'action et de reconquête du tourisme porté par le gouvernement sera-t-il à la hauteur des enjeux des collectivités ?

Avec la participation attendue de Muriel ABADIE, maire de Pujaudrau (32)

Avec l'intervention pressentie de Jean-Baptiste LEMOYNE*, Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme,



Mercredi 17 novembre 2021

Salle Marianne

Financement de l'action internationale des territoires, des appels à projet dédiés

14h30 à 16h00 | Point info

La loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales étend de nouveaux dispositifs et consacre davantage de fonds en faveur des collectivités territoriales. Les maires et présidents d'EPCI peuvent ainsi en bénéficier en utilisant l'action extérieure comme outils en faveur du développement de leur collectivité. Il s'agit donc ici de porter à l'international des projets de développement local. Pour cela, il existe des dispositifs de soutien à ces projets de coopération. Aussi, chaque année, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères publie des appels à projets, géographiques ou thématiques, afin de soutenir ces projets et ce quelle que soit leur taille.

Ce Point-info présentera les actions et les financements possibles, ainsi que les modalités de réponse à ces appels à projets.

L'action extérieure expliquée aux maires et présidents d'EPCI

- Les différentes formes de coopération internationale ;
- Leur formalisme ;
- Les partenaires étrangers.

Pourquoi engager une action extérieure ?

- Développement économique ;
- Rayonnement de sa commune ou de son intercommunalité ;
- Solidarité internationale ;
- Faire face au changement climatique.

Comment la mettre en œuvre – les appels à projet du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

- Le fonctionnement des appels à projet ;
- Les appels à projet thématiques et géographiques ;
- Le processus de sélection.

Sous la co-présidence de :

- **Léonore MONCOND'HUY**, maire de Poitiers (86)
- **Louis GISCARD D'ESTAING**, maire de Chamalières (63)



Mercredi 17 novembre 2021

Salle de la Nation

MOBILISER SA COMMUNE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

16h00 à 17h30 | Forum

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une grande cause du mandat municipal 2020/2026. Ce forum vise à donner des repères pour structurer des réponses dans les communes rurales et les petites villes, à envisager des dispositifs concernant les enfants et les auteurs et à renforcer les complémentarités des politiques publiques des communes, départements et régions.

Forum co-présidé par :

- **Cécile GALLIEN**, maire de Vorey (43)
- **Edith GUEUGNEAU**, maire de Bourbon-Lancy (71), présidente de la communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme

Structurer des réponses dans les communes rurales et les petites villes

La première séquence vise à donner les clefs d'entrée pour mettre en place ou conforter, en milieu rural ou dans les petites villes, une stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes : identifier les partenaires possibles, sensibiliser les concitoyens, créer des réflexes au sein de la municipalité, ...

Avec l'intervention pressentie de

- **Pierre ALLARD**, maire de Saint-Junien (87)
- **Marie-Pierre BADRE**, adjointe au maire de Couilly-Pont-aux-Dames (77) et présidente du centre Hubertine Auclert

Développer les réponses en direction des enfants et des auteurs

La deuxième séquence vise à échanger sur les actions mises en place par les communes en direction des enfants et des auteurs. L'enfant, victime en sa qualité de témoin (victime également de violences directes), constitue un enjeu majeur. Le traitement des auteurs mérite un éclairage particulier au regard des premières expériences conduites par les collectivités.

Avec l'intervention pressentie d'un représentant du home des Rosati (maison des auteurs à Arras) et Violaine BLAIN, directrice générale groupe d'intérêt public enfance en danger)

Renforcer la complémentarité des actions des 3 niveaux de collectivité

La troisième séquence vise à échanger sur la diversité des actions engagées par les communes, départements et régions : information et prévention, logement, accompagnement juridique, (...). Elle s'attache aussi à appréhender les complémentarités et les articulations envisageables.

Avec l'intervention pressentie de :

- **Cécile GALLIEN**, maire de Vorey (43)
- **Edith GUEUGNEAU**, maire de Bourbon-Lancy (71), présidente de la communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme



Mercredi 17 novembre 2021

Salle Marianne

Actualités de la fonction publique territoriale

16h à 17h30 | Point info

Ce point info sera l'occasion de balayer, au sein de l'actualité relative à la gestion des personnels communaux et intercommunaux, les points réglementaires incontournables que les employeurs publics ont dû ou doivent mettre en œuvre et appliquer en 2021/2022 concernant :

- la mise en place de l'ensemble des nouvelles dispositions en matière de santé et famille,
- l'ensemble des dispositifs déclinés dans la Fonction publique territoriale du Ségur de la Santé
- et les modalités selon lesquelles se met en place la participation obligatoire des maires et présidents d'EPCI à la protection sociale complémentaire en matière de santé et prévoyance.

Les nouvelles dispositions issues de l'ordonnance du 25 novembre 2020 portant diverses mesures de santé et famille dans la Fonction publique

Présentation par l'AMF et la FNCDG

- Nouvelles conditions d'aptitude physique d'entrée dans la fonction publique
- Création d'une instance médicale unique
- Temps partiel pour raisons thérapeutiques,
- Règles applicables aux congés de longue maladie et longue durée
- Reclassement pour raison de santé
- Congés de maternité et liés aux charges parentales
- Congé proche aidant

Déclinaison du Ségur de la santé à la Fonction publique territoriale

Présentation par l'AMF et la DGCL pressentie

- Rappel des mesures indemnitaires et indiciaires 2021 : la prime grand âge et complément de traitement indiciaire et leurs modalités de financement
- Les mesures de grilles aux cadres d'emplois territoriaux prévues en 2022 pour les aides-soignants et auxiliaires de puériculture et les catégories A

La mise en place de la protection sociale complémentaire dans la Fonction publique territoriale

Présentation par l'AMF de l'ordonnance du 17 février 2021 qui prévoit, pour les maires et présidents d'EPCI la mise en place obligatoire de la protection sociale complémentaire (PSC) pour les 1,3 millions agents du bloc communal, avec une participation des employeurs territoriaux à son financement à la fois pour le risque santé et la prévoyance :

- Le caractère obligatoire de la participation des employeurs territoriaux, en santé comme en prévoyance
- Le calendrier
- Les modalités de la mise en œuvre



Jeudi 18 novembre 2021

Grand auditorium

FINANCES LOCALES : LE DOUBLE DÉFI DE L'INVESTISSEMENT ET DES SERVICES À LA POPULATION

9h30 à 12h00 | Débat

Débat co-présidé par :

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux, secrétaire général de l'AMF
- **Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim

Première séquence – Impact de la crise sanitaire sur les budgets du bloc communal

La crise sanitaire s'est accompagnée d'une crise économique et sociale inédite, marquée notamment par un effondrement de l'activité et la chute du PIB de plus de 8%.

Quel est l'impact de la crise sur les équilibres budgétaires ?

La crise sanitaire a aussi des conséquences budgétaires et financières pour l'ensemble des collectivités du bloc communal. Des dépenses supplémentaires ont été engagées pour faire face aux besoins des habitants et maintenir le tissu économique : ces dépenses ajoutées à la perte de recettes sont évaluées à 6Md€ en 2020, 2021 et 2022.

Deuxième séquence - La réduction des marges de manœuvre du bloc communal en 2021

Concernant les évolutions pour l'année 2021, la visibilité, essentielle à la relance, n'est pas optimale. Les effets de la crise se poursuivent en 2021 et 2022 notamment sur la fiscalité économique dont le calcul du produit se réfère à l'année 2020.

2021 cumule en outre plusieurs réformes fiscales majeures réduisant les marges de manœuvre des décideurs locaux avec la suppression de la taxe d'habitation (TH), le prélèvement pour 6 000 communes du produit de TH issu de l'augmentation des taux en 2018 et 2019, l'absence de prise en compte des nouvelles bases foncières des logements sociaux dans le calcul de l'évolution de la compensation de la suppression de la TH. S'ajoute à cela la suppression de 3,4Md€ d'impôts économiques. Ces réformes fiscales entrées en vigueur en 2021 auront aussi des conséquences sur les critères de calcul des dotations et des fonds de péréquation, à compter de leur répartition en 2022.

Enfin, le fléchage des dotations d'investissement sur des projets définis par l'État permet-il une utilisation optimale de la DETR et de la DSIL ?

Avec la participation de :

- **Jean-René CAZENEUVE**, député du Gers
- **Pierrette DAFFIX-RAY**, maire de Youx
- **Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim
- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux, secrétaire général de l'AMF
- **Pauline MARTIN**, maire de Meung sur Loire

Et d'Olivier DUSSOPT, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics

Troisième séquence - Quels arbitrages pour maintenir les services à la population et participer à la reprise ?

Pour maintenir les recettes nécessaires au financement de services à la population, plus d'un tiers environ des collectivités envisage d'actionner le levier fiscal, avec notamment une augmentation des taux sur le foncier bâti et sur la TEOM. S'ajoutent aussi des intentions de réduire les allègements fiscaux (abattements, exonérations).

Les communes et intercommunalités ont majoritairement prévu de maintenir leurs prévisions d'investissements et de décaler leurs réalisations à 2021 selon l'enquête de l'AMF. L'autofinancement du bloc communal est essentiel à la reprise, afin de libérer les arbitrages des ordonnateurs locaux et la mobilisation immédiate des financements. Pour compléter les financements, compte tenu de ses marges de manœuvre sur l'emprunt et si les taux se maintiennent à des niveaux attractifs, le bloc communal choisira-t-il d'augmenter son recours à l'emprunt ?

Au-delà, la décentralisation, en libérant les initiatives locales, n'est-elle pas le meilleur soutien à la croissance ? Ainsi, face aux difficultés d'un plan de relance qui peine à démarrer, la gouvernance des finances publiques doit-elle être revue ? Le pacte de stabilité État-collectivités locales ne peut-il être envisagé comme un facteur d'aide à la croissance et non comme outil de contrainte de la gestion locale ?

Avec la participation de :

- **Jean-René CAZENEUVE**, député du Gers
- **Antoine HOME**, maire de Wittenheim
- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux, secrétaire général de l'AMF
- **Laurence PORTE**, maire de Montbard



Jeudi 18 novembre 2021

Salle de la Démocratie locale

CO-CONSTRUIRE AVEC LES HABITANTS : UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

09H30 à 12H00 | Forum

Les communes sont le premier échelon de proximité démocratique. Elles gèrent le quotidien des citoyens, leur cadre de vie et sont donc en première ligne pour entendre leurs besoins et construire des solutions pour y répondre. Leurs décisions engagent la collectivité sur le long terme. Elles doivent répondre au quotidien et préparer l'avenir.

La demande sociétale pour une démocratie de proximité est une tendance qui semble se renforcer. Ainsi, de plus en plus de citoyens souhaitent participer activement à la vie de la Cité sans pour autant s'engager sur le long terme au travers d'un mandat local.

Compréhension des enjeux, amélioration et acceptabilité des projets et des priorisation, information facilitée, lien social et inclusion, confiance renforcée, etc. Comment construire et animer une politique de démocratie participative efficace ?

Si les enjeux de transition écologique sont généralement l'occasion de consulter et concerter, la participation du public n'est pas cantonnée à ce seul champ et, dans tous les cas, concourt à l'application des principes du développement durable.

Consultation et concertation : En dehors des concertations réglementaires, à quel moment et pour quels types de projet associer les habitants ?

Après avoir présenté les outils de la participation du public ou comment amorcer l'intérêt du public pour les décisions publiques, ce débat doit être l'occasion de présenter des exemples originaux et réussis de politiques locales en faveur de la démocratie participative.

Avec la participation de :

- **Hélène de COMARMOND**, Maire de Cachan (94)
- **Jean-Paul FERREIRA**, maire d'Awala-Yalimapo, (Guyane)
- **Guy GEOFFROY**, maire de Combs-la-Ville, président de l'association des maires de Seine et Marne (77)
- **Mohamed GNABALY**, maire de l'Île-Saint-Denis (93), rapporteur de la commission transition écologique
- **Etienne LENGEREAU**, maire de Montrouge (92)
- **Laurent RICHE**, maire de Kingersheim (68)
- **Sébastien MAIRE**, délégué général de France Ville Durable (59)

Les budgets participatifs : Pourquoi et comment allouer une part du budget d'investissement de la ville à des projets conçus et choisis par les citoyens ?

Une manière d'associer les citoyens aux décisions d'investissement consiste à mettre en place un budget participatif. De quoi s'agit-il et comment procéder ? A travers des exemples cette séquence abordera un des outils plébiscités de démocratie participative.

Avec la participation de :

- **Hélène de COMARMOND**, maire de Cachan (94)
- **Jean-Paul FERREIRA**, maire d'Awala-Yalimapo, (Guyane)
- **Guy GEOFFROY**, maire de Combs-la-Ville, président de l'Association des maires de Seine et Marne (77)
- **Mohamed GNABALY**, maire de l'Île-Saint-Denis (93), rapporteur de la commission transition écologique
- **Etienne LENGEREAU**, maire de Montrouge (92)
- **Laurent RICHE**, maire de Kingersheim (68)
- **Antoine BEZARD**, fondateur du site budgetsparticipatifs.fr



Jeudi 18 novembre 2021

Salle de la Citoyenneté

AGIR POUR LA SANTÉ DES HABITANTS

9h30 à 12h30 | Forum

Forum co-présidé par

- **Frédéric CHEREAU**, maire de Douai, co-président de la commission Santé de l'AMF
- **Véronique BESSE**, maire des Herbiers, co-présidents de la commission santé de l'AMF

La crise sanitaire a révélé la nécessité d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé publique des citoyens, en particulier ceux relevant de la santé mentale et de la prise en charge des maladies chroniques.

Ce forum aura pour objectif de faire le point sur les outils et ressources à disposition des communes et intercommunalités pour faire de la prévention en matière de santé auprès de leurs administrés.

Améliorer l'état de santé des populations et réduire l'impact des maladies chroniques

Alors même que les communes ont peu de compétences obligatoires en matière de santé, les élus locaux font preuve d'un grand engagement sur ces questions. En effet, ils portent de nombreux projets visant à prendre soin de la santé de leurs administrés comme en témoigne leur attachement aux contrats locaux de santé, ou à d'autres démarches innovantes, partenariales et duplicables qui seront présentées lors de cette première séquence.

Avec la participation de :

- **Isabelle ASSIH**, maire de Quimper
- **Charlotte COLIGNON**, conseillère municipale de Beauvais, vice-présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en charge de la Santé
- **Antoine MALONE**, directeur de projets à la Fédération Hospitalière de France

S'emparer des enjeux de la santé mentale des habitants : un enjeu renforcé avec la crise sanitaire

La crise sanitaire a inévitablement impacté la santé mentale des citoyens renforçant ainsi le besoin d'agir à ce sujet. Les conseils locaux de santé mentale constituent un outil à la disposition des élus locaux pour porter des actions concernant l'ensemble de leurs administrés et non uniquement les personnes présentant des troubles, en particulier dans des situations d'urgence.

Avec la participation de :

- **Aude CARIA**, directrice de Psycom
- **Nicolas LEFEBVRE**, adjoint au maire de Bailleul et président du conseil de surveillance de l'EPSM des Flandres
- **Fanny PASTANT**, coordinatrice nationale du centre d'appui aux CLSM
- **Karine PICCHEDDA**, adjointe au maire d'Annecy



Jeudi 18 novembre 2021

Salle de la Nation

Transition numérique : accélérer le déploiement des réseaux, accompagner les citoyens éloignés du numérique et sécuriser les usages

9h30 à 12h | Forum

La crise sanitaire a pointé, avec une plus grande acuité encore, les besoins et les inégalités d'accès aux réseaux et services numériques.

Ce Forum sera l'occasion de débattre des politiques publiques mises en œuvre par l'Etat (conseillers numériques France Services, New deal mobile, Très Haut Débit pour tous à la fin 2022...) pour répondre à cette double attente d'accélération des déploiements des réseaux de communications électroniques fixe et mobile et d'inclusion numérique des citoyens mal à l'aise avec ces nouveaux usages.

Constatant que ces mutations technologiques entraînent des attaques informatiques de plus en plus nombreuses, un focus sur les enjeux de la cyber sécurité pour les communes et les intercommunalités introduira ces échanges.

La cyber sécurité

Avec la participation de **Guillaume POUPARD**, directeur de l'Agence Nationale de la Sécurité des systèmes d'Information (Anssi), du **Général Marc BOGET**, commandant de la Gendarmerie dans le cyberspace, et le témoignage de **Bernard BAUDOUX**, maire d'Aulnoye-Aymeries (59)

Les usages : accompagnement et innovation

- Présentation du dispositif des conseillers numériques France Services et témoignage de **Justin PAMPHILE**, maire du Lorrain, président de l'Association des maires de Martinique
- Rappel des différents dispositifs d'aides et d'appels à projet pour accompagner la « transformation numérique des territoires »
- Point d'étape sur les travaux menés par l'AMF et le programme interministériel Identité numérique

Avec la participation de :

- **Valérie PENEAU**, directrice du programme interministériel Identité numérique
- **Patrick MOLINOZ**, maire de Vénarey- Les Laumes (21)
- **Michel SAUVADE**, maire de Marsac-en-Livradois (63)

Les réseaux fixes et mobiles (11h15- 12h)

Le Forum sera l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement des programmes lancés par le gouvernement pour le déploiement des réseaux, le respect des échéances et les difficultés

- Plan France Très Haut Débit :
 - o un accès au bon haut débit (> à 8 Mbit/s) pour tous fin 2020)
 - o un accès pour tous au très haut débit (> à 30 Mbit/s) d'ici 2022)
 - o la fibre pour tous d'ici 2025.
- New deal mobile : équipement en 4G, d'ici la fin 2020, de tous les sites existants et ceux à venir. Il y a une exception pour les sites relevant des différents programmes « zones blanches » pour lesquels il y a une obligation de 75 % pour fin 2020 et de 100 % de couverture pour fin 2022.
- Remontées du terrain sur la qualité du raccordement final des réseaux fixes : mal dimensionnés, installation de poteaux télécom à côté de poteaux électriques, câbles mal accrochés en façade...

-
Point sur la 5 G et sur le plan de maintenance du réseau cuivre annoncé par Orange –avec témoignage d'élus

Avec la participation de :

- **Patrick MOLINOZ** maire de Vénarey-Les Laumes (21)
- **Michel SAUVADE**, maire de Marsac-en-Livradois (63)
- **Zacharia ALAHYANE**, directeur des programmes France Mobile et France THD à l'ANCT
- **Joëlle COTTENYE**, membre du collège de l'**ARCEP** et en présence des représentants des opérateurs de télécommunications
- **Arthur DREYFUSS**, président de la Fédération Française des Télécoms
- **Maxime LOMBARDINI**, président de Free mobile.



**CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE**
PARIS - NOVEMBRE 2021

CONTACTS UTILES

- ✓ **Accréditation obligatoire** :
Jusqu'au 10 novembre, préinscription par e-mail et du 16 au 18 novembre, directement à l'accueil presse (Pavillon 5 du Parc des expositions de la Porte de Versailles)

- ✓ **Contacts presse** :
Marie-Hélène GALIN
Tél : 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél : 01 4418 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr

- ✓ **Accès** : Pavillon 5

- ✓ **Horaires** : 9h00 à 18h30

- ✓ **Transports** :
Métro Porte de Versailles (ligne 12)
Ligne de bus n°80
Tramway (ligne 3)
Parking C de Paris-Expo



**CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE**
PARIS - NOVEMBRE 2021

DEMANDE D'ACCRÉDITATION PRESSE

L'AMF vous invite au 103^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France
le lundi 15 novembre à la Réunion des élus des Outre-mer à la Maison de la Mutualité
et du mardi 16 au jeudi 28 novembre 2021
au Parc des expositions de la porte de Versailles - 75015 Paris

Nom Prénom

Média

Adresse

N° carte de presse :
ou attestation média – nom employeur :

Tél Mobile

E-mail :

Lundi 15 novembre 2021 : Réunion des élus des Outre-mer (9h30 – 12h30)
À la Maison de la Mutualité (24 rue Saint-Victor - 75005 Paris)

Du mardi 16 au jeudi 18 novembre 2021 / 103^e Congrès
Parc des expositions de la porte de Versailles (75015 Paris), Pavillon 5 / Entrée réservée à droite
de l'accueil général (salle de presse au niveau 5.2)

ACCRÉDITATION OBLIGATOIRE :

PRE-ACCRÉDITATION jusqu'au 10 novembre inclus par retour de mail du présent document, complété et accompagné de la copie de la carte de presse 2021 ou d'une attestation du media à communication@amf.asso.fr.

ACCRÉDITATION SUR PLACE possible, du 18 au 21 novembre, sur présentation obligatoire de la confirmation de pré-accréditation et/ou de la carte de presse 2021 ou d'une attestation du media et d'une pièce d'identité à l'accueil presse Pavillon 5 à partir de 9h00 (voir plan d'accès joint).

Contacts Presse :
Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59

marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91

thomas.oberle@amf.asso.fr

Louise COSTANTINI
Tél. 01 44 18 13 69

louise.costantini@amf.asso.fr



**CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE**
PARIS - NOVEMBRE 2021



**PLAN D'ACCÈS
PRESSE**



CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ
Pavillons 5.1 & 5.2
Accès réservé aux adhérents de l'AMF inscrits au congrès.
PROTOCOLE SANITAIRE : La possession du pass sanitaire et le port du masque sont obligatoires pour entrer dans le congrès

ACCUEIL PRESSE
File réservée à droite de l'Accueil
Salle de Presse au niveau 5.2

SALON DES MAIRES

Pavillon 2.2 - 2.3

- Santé, Social, Enfance & Vivre ensemble
- Culture, Sport & Événements

Pavillon 3

- Construction & Aménagement
- Énergie & Climat
- Parkopolis
- Transports & Mobilités

Pavillon 4

- Développement territorial & Attractivité
- Environnement & Cadre de vie
- Sécurité, Prévention & Protection
- Tech & transformation numérique